



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés des autocaristes liées au recrutement de conducteurs

Question écrite n° 13348

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les difficultés rencontrées par les autocaristes de la région des Pays de la Loire pour recruter des conducteurs, bien que ces entreprises aient formé des demandeurs d'emploi pour l'obtention du titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route. En effet, en raison des délais de l'ANTS pour l'envoi de l'intégralité des documents nécessaires à la conduite d'autocars, ils ne peuvent pas intégrer leur poste. Cette situation pénalise non seulement ces futurs conducteurs mais aussi les autocaristes qui doivent notamment assurer le transport scolaire. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il entend apporter aux légitimes préoccupations de ces autocaristes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13348

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 avril 2024

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10663

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)